

Cfdt:

EFS Île de France

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Sommaire :

Page 1 : L'édito

Page 2 : Résumé CSE

Page 3 : Le saviez-vous ?

- Critères de potabilité de l'eau
- Accord Restauration : TR ou restauration collective

Page 4 : Infos

- Dates à retenir
- Réclamation individuelle et collective
- Vos élus

La CFDT à l'EFS, c'est :

- un site internet cfdt-efs.fr,
- un compte Twitter,
- une page Facebook.

Catherine FERNANDEZ :

06.13.15.98.63

Frédéric DIDELOT :

06.88.41.80.46

Orphéo NASCIMBENI :

06.22.09.12.90

La Plaquette Enragée !

Jun 2024

L'édito

Catherine FERNANDEZ et Frédéric DIDELOT

Délégués syndicaux régionaux

A l'aube de l'ouverture de la nouvelle maison du don de ZOLA, la Direction peine encore et toujours à recruter mais surtout à fidéliser.

Au vu des conditions de travail et de la faible reconnaissance de l'investissement des salariés sur les autres sites de collecte, le personnel fuit l'EFS !

Mais la maison de ZOLA doit ouvrir coûte que coûte !!! Quitte à fermer des sites temporairement avec des excuses alambiquées ?

La CFDT défendra toujours l'intérêt des salariés. Nous avons demandé que le souhait des salariés du site de l'HEGP soit entendu.

Des postes sont à pourvoir sur d'autres sites que ZOLA, les salariés ne sont pas des pions !

Concernant les fontaines à eau, à la suite des nombreuses interpellations de la CFDT :

- La Direction a mis en place un planning de test de potabilité et de présence de légionnelle.
- Un courrier de l'ARS a été adressé à l'EFS pour rappeler les règles et recommandations au sujet de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour finir, concernant l'organisation du travail durant les JO ; beaucoup de sites EFS seront en zone rouge, même la MDD de Zola !

Cela risque d'impacter un grand nombre d'entre nous.

C'est pour cela que la CFDT a demandé à la Direction de prévoir des modalités afin de permettre aux salariés de ne pas s'épuiser davantage durant cette période (chambre, taxi ...)

La Direction nous a répondu que chaque salarié devait se débrouiller ! L'organisation du télétravail est quant à lui à la main de chaque responsable.

Le tout, sans aucune compensation financière !

Encore une magnifique reconnaissance des efforts du personnel.



Consultation sur la mise à jour de l'obligation de port des EPI par le personnel

Le projet de mise en place de nouvelles modalités de port des EPI, concernant, notamment, le port de chaussures de sécurité coquées par tout le personnel en préparation et le port de protection oculaire pour toute manipulation d'un produit biologique ouvert, a été proposé dans le cadre d'une uniformisation des pratiques à l'EFS.

La CFDT déplore que cette information/consultation ait été ouverte **après** la mise en application effective de ces nouvelles modalités le 29 février 2024. La CFDT a rappelé à la Direction que tout projet constituant une modification des conditions de travail du personnel de l'EFS **doit** faire l'objet d'une information/consultation préalable à sa mise en place, surtout que l'obligation de port d'EPI a des conséquences sur le pouvoir disciplinaire de la Direction.

Devant le nombre d'accidents du travail, la CFDT n'était pas opposée à une telle évolution de l'obligation du port des EPI. Cependant, plusieurs remontées du terrain font état de problèmes liés à l'utilisation des sur-lunettes qui provoquent des troubles de la vue et de fortes migraines chez certains salariés. Ces effets secondaires sont trop impactants pour que les salariés concernés puissent travailler tout en portant ces EPI. Or, la direction a prévu des sanctions disciplinaires pour tout salarié ne respectant pas l'obligation de port de ces EPI. La CFDT a fait remonter cette problématique lors de la CSSCT de mars 2024 et du CSE de mai 2024. Force est de constater, au regard des documents d'information fournis, que la direction n'a pas prévu d'apporter de solution à cette situation potentiellement source d'iniquité de traitement, voire de maltraitance de salariés.

La CFDT invitera donc tous les personnels présentant ces difficultés à consulter la médecine du travail.

Pour cette raison, la CFDT a donné un avis négatif concernant cette mise à jour de l'obligation du port des EPI par le personnel de l'EFS IDF.

La CFDT a demandé que les polyvalents aient chacun leur propre EPI sur tous les sites dont ils dépendent !

Information en vue d'une consultation sur la fermeture de l'HEGP pour travaux de rénovation

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons appris que la Direction souhaitait présenter ce point « en urgence » au CSE.

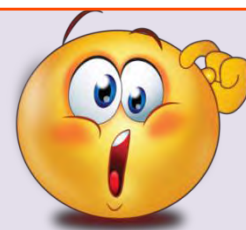
Comme rappelé lors de la réunion de CSE, pour la CFDT, c'est le manque de personnel nécessaire à l'ouverture du site de ZOLA qui serait la seule raison à cette fermeture ! Les travaux ne sont qu'un prétexte !

Pourquoi ? Aucune projection sur les plans de travaux, les prestataires choisis ni même le budget ne nous ont été présentés !

Par contre, il est expressément demandé aux personnels de l'HEGP d'être mobiles sur le site de Zola.

Dans l'intérêt des salariés, la CFDT a demandé à la Direction de prendre en compte les souhaits des salariés en corrélation avec les postes à pourvoir en IDF.

Le Saviez-vous ? Critères de potabilité de l'eau



Pour pouvoir être consommée en toute sécurité, l'eau doit répondre à **des critères de potabilité très stricts édictés par le Ministère de la Santé et le Haut Conseil de la santé publique**. Ces normes varient en fonction de la législation en vigueur et selon qu'il s'agit d'une eau destinée à la consommation humaine ou d'une eau industrielle.

À ce jour, il existe 63 critères de potabilité de l'eau, que l'on peut regrouper en cinq familles de paramètres :

- **Les paramètres physico-chimiques** : ils correspondent aux caractéristiques de l'eau tels que le pH, la température, la conductivité ou la dureté de l'eau et délimitent les quantités maximales à ne pas dépasser pour certains composants comme les ions, les chlorures, le potassium et les sulfates.
- **Les paramètres microbiologiques** : ils permettent de contrôler que l'eau ne contient aucun germe pathogène, comme les virus, les bactéries ou les parasites, pouvant provoquer des maladies, voire de épidémies.
- **Les paramètres liés aux substances indésirables** : ils concernent les substances telles que les nitrates, les nitrites et les pesticides.
- **Les paramètres liés aux substances toxiques** : les micropolluants tels que l'arsenic, le cyanure, le chrome, le nickel, le sélénium ainsi que certains hydrocarbures sont soumis à des normes très sévères à cause de leur toxicité. Leur teneur tolérée est de l'ordre du millionième du gramme par litre d'eau.
- **Les paramètres organoleptiques** : ils concernent la couleur, le goût et l'odeur de l'eau. L'eau doit être agréable à boire, claire et sans odeur. Ces paramètres étant liés au confort de consommation, ils n'ont pas de valeur sanitaire directe.

Accord Restauration : TR ou Restauration collective

Pour rappel, l'avenant 1 de l'accord restauration prévoit pour les salariés, autres que les salariés de collecte mobile, travaillant un minimum de 4h avec une coupure déjeuner :

Le choix se porte entre le ticket restaurant et la restauration collective.

Ce choix se fait par site de manière collective, et sera soumis au CSE pour consultation.

Si un avis défavorable du CSE persiste, la commission de suivi de l'accord sera saisie.

En l'absence d'accord entre les élus du CSE et la Direction, le TR sera attribué.

La restauration collective n'est plus le choix prioritaire !

Les élus CFDT se déplacent sur tous les sites pour recueillir votre choix afin de s'assurer que celui-ci soit respecté ! N'hésitez pas à nous solliciter par mail ou téléphone si ce n'est pas encore fait !

Cfdt: TICKET RESTAURANT Comment ça marche ?

Reste à charge salarié 3,36€
Participation EFS 5,04€
8,40€
25€ par jour

Format carte : utilisation au centime près

Où utiliser mes chèques ?

Quand utiliser mes chèques ?

Jours ouvrés

Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche

Utilisables uniquement les jours ouvrés sauf en cas de travail le dimanche et les jours fériés.

Restaurants ou certains commerces pour acheter des aliments immédiatement consommables ou servant à la préparation de mon repas.

INFOS

Si vous travaillez en 12h de jour les dimanches 30 juin et 7 juillet, sachez que le code du travail vous permet malgré tout d'exercer personnellement votre droit de vote (Code du travail, art. L. 3132-25-4 et L. 3132-26-1).



La CFDT a interpellé le Président de l'EFS pour demander que ce droit soit anticipé dans la planification et vos représentants CFDT en IDF se sont associés à cette demande en l'envoyant à M. Noel, directeur de notre région. Donc si vous êtes dans ce cas, vous devez prévenir votre hiérarchie de votre souhait d'exercer personnellement votre droit de vote. N'hésitez pas à mettre vos représentants CFDT en copie.

Suite à une demande de la CFDT, la Direction a accepté l'ouverture de négociations sur l'obtention d'un forfait de mobilité durable pour les salariés EFS

Dates à retenir :

30 juin : Date de réponse de votre planificateur de vos congés en tre le 1er octobre 2024 au 31 janvier 2024

19 juillet : remise du planning de la période 4

Réclamations Individuelles et collectives

N'ayant plus de représentants de proximité à l'EFS, toutes les réclamations individuelles et collectives sont portées en CSE. Afin d'interpeller vos élus CFDT sur vos problématiques, vous pouvez nous contacter :

Directement lors de nos déplacements sur site ou en répondant au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/HvXwN9tFzrEGDRUW7> ou

En scannant le QR code ci-contre :



Vos élus CFDT au CSE 2023 - 2027

Fernandez Catherine
Technicienne de labo
Pitié



Didelot Frédéric
Technicien de labo
Poissy



Barka Nadia
Technicienne de labo
Bouvier



Leroux Julian
IDE EPOI
IVRY



Museux Léa
IDE
IVRY



Ierg Caroline
Technicienne de labo
St Antoine



Boulant Olivier
Chauffeur de navette
Pitié



Nascimbèni Orphéo
Chef d'équipe
Bichat



Jubert Lesly
Employée relation donneur
Avicenne



Rouxel Mathilde
Technicienne de labo
Cochin



Moussaoui Hafid
Comptable
Ivry



Goumin Michel
Technicien de labo
Mondor



Binet Emmanuelle
Cadre AQ
Bouvier / Rungis



Artot Magali
Cadre Collecte site fixe
Pitié



Taieb Laure
Assistante Achat
Ivry



Et la
Représentante
Syndicale
CFDT